

Le 19 mars 2020

## Covid-19 dans le Grand Est L'Ordre des masseurs-kinésithérapeute appelle à la mobilisation des kinésithérapeutes

À la suite des annonces du président de la République, et devant la nécessité absolue de contenir la propagation trop rapide de l'épidémie de Covid-19, le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a demandé aux kinésithérapeutes de fermer leurs cabinets ce mardi 17 mars. Les élus ordinaires demandent à l'ensemble des kinésithérapeutes concernés par ces fermetures de se mobiliser dans la lutte contre le coronavirus, notamment dans le Grand Est où l'épidémie gagne du terrain rapidement.

Les kinésithérapeutes libéraux qui ont fermé leurs cabinets doivent rester joignables pour les patients comme pour les sollicitations et les réquisitions des hôpitaux, de l'ARS, des cliniques ou encore pour accompagner des patients de retours à domicile.

Ils poursuivent également les soins à domicile pour les patients les plus fragiles afin de limiter autant que possible les hospitalisations et libérer les lits nécessaires à soigner les patients infectés par le Covid-19.

L'Ordre a édité ce mercredi 18 mars un récapitulatif pour orienter les kinésithérapeutes qui s'engagent contre l'épidémie.

Kinésithérapeutes : fermer votre cabinet, c'est aussi vous mettre à la disposition des patients à domicile

Pendant la crise, assurez la continuité des soins urgents, contribuez à limiter les hospitalisations pour libérer des lits.

 <b>ARRÊTER</b>	 <b>POUR SUIVRE DANS LE RESPECT STRICT DES MESURES BARRIÈRE</b>
<div style="border: 1px solid #f08080; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">Séances de kinésithérapie en cabinet</div> <div style="border: 1px solid #f08080; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">Soins en Ehpad, sauf pour des soins vitaux ou non reportables, en concertation avec le médecin coordonnateur</div> <div style="border: 1px solid #f08080; padding: 5px;">Visites à domicile pour des soins non urgents et non vitaux qu'il est possible de différer</div>	<div style="border: 1px solid #add8e6; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <b>Rester joignable</b> Il est important de pouvoir rester disponible pour:<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueillir des nouveaux patients</li><li>• Garder le contact avec les patients en cours : prendre des nouvelles, s'assurer que les exercices d'auto-rééducation sont bien réalisés, s'informer d'éventuelles évolutions de l'état fonctionnel</li><li>• Répondre aux réquisitions ou aux sollicitations (ARS, hôpitaux, PRADO sur des sorties anticipées, etc.).</li></ul></div> <div style="border: 1px solid #add8e6; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <b>Assurer les soins à domicile</b> Pour les patients vulnérables pour lesquels l'arrêt des soins risquerait d'entraîner une aggravation majeure :<ul style="list-style-type: none"><li>• Les personnes atteintes de pathologies chroniques nécessitant de la kinésithérapie de désencombrement (par exemple mucoviscidose, dyskinésies ciliaires primitives, BPCO...)</li><li>• Les personnes atteintes de pathologies chroniques en risque de perte d'autonomie</li><li>• Les patients polyhandicapés</li><li>• Les personnes âgées dépendantes, etc.</li></ul></div> <div style="border: 1px solid #add8e6; padding: 5px;"> <b>Poursuivre les soins dans les établissements</b> Hôpitaux, cliniques privées, SSR...</div> <div style="border: 1px solid #add8e6; padding: 5px;"> <b>Une interrogation ?</b> En cas d'interrogations, nous vous invitons à consulter régulièrement la FAQ du site internet du CNOMK disponible à cette adresse : <a href="http://www.ordremk.fr/covid-19-questions-frequentes-des-kinésithérapeutes/">http://www.ordremk.fr/covid-19-questions-frequentes-des-kinésithérapeutes/</a></div>

Les élus ordinaires tiennent à saluer l'engagement des kinésithérapeutes, salariés comme libéraux, qui mettent toutes leurs compétences au service des patients et du système de santé dans le combat contre l'épidémie.

Les élus de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

**Pascale Mathieu**  
Présidente du conseil national

**Xavier Colin**  
Président du conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle  
Conseiller national

Contact presse : Laure Ehret – [communication@ordremk.fr](mailto:communication@ordremk.fr) – 06 20 18 85 31